MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES(MEF) DECLARATION D'INTERET AU PROGRAMME DE DEPART A LA RETRAITE DES AGENTS PUBLICS

Article 4 du Décret du 9 octobre 2015 : Est éligible à la pension de retraite, tout agent public ou tout agent d'un organisme de l'État qui, âgé de cinquante-huit (58) ans au moins, a fourni à l'État un minimum de cinq (5) années (60 mois) de service au cours desquelles la cotisation mensuelle, basée sur ses traitements, a été versée au fonds de pension. La rente sera calculée en application de la formule indiauée aux articles 18 et 19 du présent Décret

versée au fonds de pension. La 1 de la formule indiquée aux articl	ente sera calculée en application es 18 et 19 du présent Décret				Photo	
Je, soussigné(e),		née		. Identifié(e) a	au	
(Tel que libellé	dans le moyen de paiement)	(Nom	de jeune fille)			
	et au NINU la			domicilié.e	du compto à (Adress n intérêt de	
pension civile de retraite Veuillez trouver, les i	mande de quitter la Fonction F e de l'Administration publique à informations relatives à ma c en fonction :	à partir de l carrière pi	la date de la rofessionne	dite déclaratio		
Poste Occupé	Ministère/Organisme		Position	Période		
				De A		
				(jj-mm-aaaa)	(jj-mm-aaaa)	
rejetée et passible de poursi	ments portés sur le présent formulai uites judiciaires, conformément aux			 se déclaration de	e ma part sera	
<i>Fait à</i> Signature	, le20 (jj-mm-aaaa)					